Créneaux horaires sur Voiron et Coublevie

Pôle de Vouise de Voiron et Gymnase municipal de Coublevie

LUNDI VOIRON		17h15 18h 2016 à 2017 2015 débutant	18h15 19h30 2007 à 2012	19h30 21h30 JU-JITSU/SELF	
MARDI VOIRON		17h 18h 2013 à 2015 2016 2ème année	18h30 19h30 2009 à 2013	19h45 21h15 KATAS/TECH	
MARDI COUB			18h30 19h30 2010 à 2014		
MER VOIRON		14h 15h 2010 à 2014	15h30 18h45 judo libre	19h30 21h TECH/KATAS	
MER COUB	10h 10h45 2015 à 2017				
JEUDI VOIRON		17h30 18h15	18h45 19h30 KATAS/UV	19h30 21h circuit training	
VEN VOIRON	10h 11h J. ADAPTE	17h 18h 2013 à 2016	18h30 19h30 2007 à 2012	19H45 21h15 ADOS/ADULTES	
VEN COUB		17h 17h45 2016/2017	17h45 18h45 2014/ 2015	18h45 19h45 2011/2014	19h45 20h45 2010 à 2005
SAMEDI VOIRON	9h30 12h libre				

2 séances gratuites seront systématiquement proposées, dès Septembre
Le choix du créneau se fait en accord avec le prof.

Le judo se pratique en loisir, ou compétition, selon son choix .

Tarifs annuels: *(tous les chèques sont donnés à l'inscription)*

Enfants, Jusqu'à 2007: 1 cours/sem: 190€ : 106+84 (84 encaissé à partir de Jan)
Pour 2 cours/sem(selon âge): 214€. 114+100 (100 encaissé à partir de Jan)
Adultes (dès 2006),Judo ou Ju-Jitsu: 214€. 114+100 (100 encaissé à partir de Jan)
Judo ET Ju-Jitsu : 254€ 130+124 (124 encaissé à partir de Jan)

.Règlement annuel possible en 4 fois (nous consulter).

.Chèques, espèces, chéque jeune, chèques ancv, Pass'Région...
Les règlements en espèce devront se finaliser avant la fin du 1er trimestre.

A remplir par le club. Date d'essai:	A remplir par le club Dossier :	A remplir par le club Pass sanitaire:

SAISON: 20 : 20 .

VOIRON -- COUBLEVIE (rayez la mention inutile)

(Merci de remplir en lettres majuscules)

Nom : Prénom

Date de naissance Couleur ceinture :
Adresse : (si déjà pratiquant)

Téléphone : Ou
Email :*(important !) en majuscule*.

Profession: parents 1 : Parent 2:

Joindre obligatoirement la présente fiche d'inscription pour participer aux séances d'essai, sans oublier le questionnaire de santé.
Si vous avez au moins une réponse "non", vous devrez fournir 1 certificat médical pour l'inscription.
"Certificat médical obligatoire pour les majeurs"

AUTORISATION PARENTALE :
J'autorise mon fils, ma fille, à pratiquer le judo, compris en compétition.
En cas d'accident, j'autorise le responsable, à prendre les mesures nécessaires de soins ou d'évacuation vers un hôpital, ou une clinique par le SAMU ou les pompiers.
Date : Signature

ATTESTATION QUESTIONNAIRE DE SANTE
je soussigné M/Mme(Prénom NOM)
(en ma qualité de représentant légal de:)
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01,
et a avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques
Date: Signature

O Je coche le rond si j'ai bien pris connaissance du règlement intérieur
O Je coche le rond si j'ai bien rempli le questionnaire de santé,
O Je coche le rond si j'accepte le droit à l'image (photos de club, articles…)

Questionnaire de demande de licence sportive

Questionnaire de santé "QS-SPORT" Cerfa N°15699*01

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour prendre votre licence sportive.

REPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON *	O	N
DURANT LES 12 DERNIERS MOIS		
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque?		
Avez vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement, un malaise?		
Avez vous eu un épisode de respiration sifflante(asthme)?		
Avez vous eu une perte de connaissance?		
Si vous avez arrété le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord de votre médecin?		
Avez vous débuté un traitement de longue durée(hors contraception et désensibilisation aux allérgies)?		
A CE JOUR		
Ressentez vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire(fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite...)survenu durant les 12 derniers mois?		
Votre pratique sportive est elle interrompue pour des raisons de santé?		
Pensez vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive?		

*** NB: Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié**

Si vous avez répondu NON à toutes les questions:

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération de judo, que vous avez répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvèlement de la licence

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions:

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez lui ce questionnaire.

Vous pouvez conserver ce questionnaire en échange d'un certificat médical si cela s'avère necessaire.

N'oubliez pas de compléter le sttestations sur la fiche d'inscription.

Tel : 06 26 82 29 03 *mail* : voironjudo@yahoo.fr
Site :judo-voiron.clubeo.com *facebook* : Kjc Voironcoublevie

KODOKAN JUDO CHARTREUSE
VOIRON-COUBLEVIE

.POLE DE VOUISE AV DU 8 MAI 45

.GYMNASE MUCICIPAL DE COUBLEVIE

Sport éducatif, d'équilibre et convivial, le judo peut être pratiqué à tout âge ; chacun peut s'exprimer, s'affirmer, se confronter et s'épanouir. Faire du judo, c'est apprendre et maîtriser un geste technique, mais aussi développer des qualités morales telles que le courage la sincérité, le contrôle de soi et le respect.

REGLEMENT INTERIEUR DU KODOKAN-JUDO-CHARTREUSE

Association loi 1901, agréée DDJS n° 3883016 SIRET : 339 700 692 00041

Article 1 : Est adhérent, toute personne à jour de la cotisation annuelle.
Article 2: Déménagement ou pandémie sont des raisons de remboursement.
Article 4 : Le judoka devra fournir un certificat médical attestant son aptitude à pratiquer le judo, y compris en compétition.
Article 5 : Veillez à ce que le professeur soit sur place. En cas d'absence de celui-ci, au bout 15 minutes, le cours sera annulé.
Article 6 : En dehors des entraînements, et hors tapis et vestiaires, la responsabilité du club ne peut être engagée.
Article 7 : Les dirigeants et enseignants du KJC ne sont pas responsables des vols ou dégradations qui pourraient survenir aux biens personnels, notamment dans les vestiaires ou sur le parking.
Article 8 : Respecter physiquement et moralement les principes du judo :
- kimono propre, et mis sur place.
-pieds propres et ongles coupés ; cheveux courts ou attachés.
-aucun objet métallique sur le tapis (bijoux, montre, élastiques..)
-interdiction formelle de se promener pieds nus hors tapis.
-être à l'heure pour ne pas perturber la séance
-saluer le tapis et travailler dans le calme, sans excitation
-respecter les consignes; aucune dispute ou bagarre ne sera tolérées.

Article 9: Ne pas venir pratquer en cas de signes grippaux ou infectieux.
Article 10: Le manquement à ces règles pourra entraîner une sanction, voir une exclusion, sans remboursement de la cotisation.
Article 11: L'inscription au KODOKAN JUDO CHARTREUSE implique connaissance et le respect de ce règlement intérieur.